



## Litige avec professeur universitaire

-----  
Par abcde2

Bonjour,

Je suis étudiant en deuxième année de Master en Data Science. Dans le cadre de mon mémoire de fin d'études, je travaille sous la direction de mon professeur encadrant.

Pendant six mois, j'ai développé un algorithme de prédiction fondé sur des techniques d'apprentissage automatique. Durant cette période, mon professeur encadrant a suivi l'évolution de mon travail, m'a demandé plusieurs modifications et a organisé des réunions régulières afin de discuter de mes progrès.

Deux mois avant ma soutenance, j'ai découvert qu'un article scientifique venait d'être publié dans une revue spécialisée. Cet article présentait une méthodologie très proche de celle que j'avais développée dans mon mémoire et mentionnait mon professeur encadrant comme auteur principal. J'estime que plusieurs idées, graphiques et résultats utilisés dans cet article proviennent directement des travaux et documents que je lui avais transmis par courrier électronique durant l'année universitaire.

J'ai alors pris contact avec mon professeur afin d'obtenir des explications. Celui-ci a répondu que les idées avaient été développées dans le cadre des activités du laboratoire de recherche et que mon travail s'inscrivait dans un projet collectif, excluant selon lui toute appropriation personnelle.

Par la suite, lors de ma soutenance, j'ai obtenu une note de 8/20, ce qui a entraîné mon échec au diplôme. J'estime que cette note constitue une mesure de représailles liée au désaccord concernant la publication scientifique.

Le prof en question ne veut pas modifier sa note,

Quels sont les recours qui s'offrent à moi ?

Bien à vous,